

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 portant création du Diplôme Interuniversitaire RECHERCHE TRANSLATIONNELLE ET INNOVATION THERAPEUTIQUE DANS LES MALADIES DU SYSTEME NERVEUX

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire RECHERCHE TRANSLATIONNELLE ET INNOVATION THERAPEUTIQUE DANS LES MALADIES DU SYSTEME NERVEUX

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur TREMBLEAU Alain (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur CORVOL Jean-Christophe (PU-PH)

Docteur BENAVIDES Jésus (PH)

Docteur DHENAIN Marc (PH)

Docteur SCHUMACHER Michaël (PH)

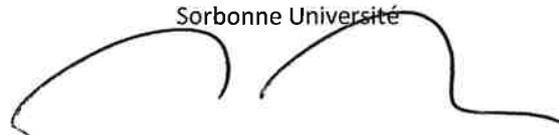
Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 05 avril 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU